

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2023/03

Séance du 27/02/2023

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE TECHNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 27/02/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser la création d'un poste de responsable technique au sein de Vienne Numérique sur la base d'un temps plein de 35 heures, par référence à la convention collective nationale des télécommunications, Groupe D et pour un salaire brut annuel situé entre 30 769€ (environ 2 000 € net mensuel) et 43 077 € (environ 2 800 € net mensuel) en fonction de la formation initiale et de l'expérience de la personne recrutée.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé